



# La Maison du Petit Pilou

## Petit Pilou Signe

-

### REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 25 janvier 2023

#### I- Préambule

La Maison du Petit Pilou, organisme de formation propose des activités de formation professionnelle.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action organisée par La maison du petit pilou.

#### II- Disposition Générale

##### *Article 1*

Conformément à la législation en vigueur (art. L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

#### III- Champs d'application

##### *Article 2 : Personnes concernées*

Le règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux de La Maison du Petit Pilou ou bien dans les locaux de l'entreprise des stagiaires formés et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

La maison du petit pilou : petit pilou signe, av François Mitterrand, 59380 SPYCKER  
Tel : 06 76 25 24 53/ 03 28 26 99 04 - page Facebook : petit pilou signe-réseau BBFMS-  
[petitpilousigne@gmail.com](mailto:petitpilousigne@gmail.com) [site internet : www.lamaisondupetitpilou.fr](http://www.lamaisondupetitpilou.fr)  
Siret : 79520504600019- code APE : 8891A - N° déclaration d'activité 32590975359

Paraphe :



#### IV- Hygiène et Sécurité

##### *Article 3 : Règles générales*

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

##### *Article 4 : Interdiction de fumer*

Il est strictement interdit de fumer au sein des locaux de formation de La maison du Petit Pilou.

##### *Article 5 : Boissons alcoolisées*

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

##### *Article 6 : Accident*

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de La Maison du Petit Pilou ou à son représentant.

#### V- Discipline

##### *Article 8 : Tenue et horaires de stage*

Les horaires de stage sont fixés par La Maison du Petit Pilou et portés à la connaissance des stagiaires par convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

- En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit La Maison Du Petit Pilou et s'en justifie
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.



Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement, et en fin de formation, de remplir l'évaluation de formation.

#### *Article 9 : Tenue et comportement*

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

#### *Article 10 : Usage du matériel*

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

#### *Article 11 : Utilisation des téléphones portables*

Il est toléré de laisser les téléphones portables sur vibreur en dehors des temps de pause.

#### *Article 12 : Enregistrement, propriété intellectuelle*

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation

La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

**Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

La Maison du Petit Pilou décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation (salle de formation, locaux administratifs, parc de stationnement, vestiaires, etc...)

#### *Article 14 : Sanctions et procédure disciplinaire*

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.



## VI- Publicité et date d'entrée en vigueur

### *Article 15 : Publicité*

Le stagiaire est systématiquement informé du présent règlement avant la session de formation. Un exemplaire du présent règlement est disponible auprès du formateur de La Maison du Petit Pilou.

Fait le....., à.....  
Signature (précédée de vos nom et prénom et « bon pour accord »)

La maison du petit pilou : petit pilou signe, av François Mitterrand, 59380 SPYCKER  
Tel : 06 76 25 24 53/ 03 28 26 99 04 - page Facebook : petit pilou signe-réseau BBFMS-  
[petitpilousigne@gmail.com](mailto:petitpilousigne@gmail.com) [site internet : www.lamaisondupetitpilou.fr](http://www.lamaisondupetitpilou.fr)  
Siret : 79520504600019- code APE : 8891A - N° déclaration d'activité 32590975359

Paraphe :